



SERVICE DU GREFFE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue à huis clos*, le **lundi 12 avril 2021** à compter de **21h12**.

À laquelle sont présents par moyen de communication électronique, soit par visioconférence :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Yvon Yelle, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Monsieur Claude Boyer, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Est également présent par moyen de communication électronique, soit par visioconférence :

M^e Patrice de Repentigny, greffier
Madame Nancy Corriveau, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance – Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions sur l'ordre du jour

2. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- 2.1 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V614-2021-02 amendant le règlement complémentaire relatif à l'utilisation extérieure de l'eau numéro V614-2015-00 et son amendement (Piscine et arrosage)
- 2.2 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V657-2021-03 amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro V657-2017-00 et ses amendements (Piscine)

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

* Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue à huis clos avec diffusion de l'enregistrement audio sur le site Internet de la Ville dès que possible, le tout en conformité avec les arrêtés du ministre de la Santé et des Services sociaux.

1 CONSEIL

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du Conseil de la Ville de Saint-Rémi étant tous présents, par visioconférence le 12 avril 2021 à 9 h 12, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

21-04-0074

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

2 SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

21-04-0075

2.1 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V614-2021-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU NUMÉRO V614-2015-00 ET SON AMENDEMENT (PISCINE ET ARROSAGE)

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Monsieur le conseiller Claude Boyer, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro V614-2021-02 amendant le règlement complémentaire relatif à l'utilisation extérieure de l'eau numéro V614-2015-00 et son amendement (Piscine et arrosage).
- dépose le projet du règlement numéro V614-2021-02 intitulé : Règlement amendant le règlement complémentaire relatif à l'utilisation extérieure de l'eau numéro V614-2015-00 et son amendement (Piscine et arrosage).

21-04-0076

**2.2 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V657-2021-03
AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO
V657-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (PISCINE)**

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Monsieur le conseiller Claude Boyer, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro V657-2021-03 amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro V657-2017-00 et ses amendements (Piscine).
- dépose le projet du règlement numéro V657-2021-03 intitulé : Règlement amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro V657-2017-00 et ses amendements (Piscine).

21-04-0077

3 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que la présente assemblée soit levée à 21 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

M^e Patrice de Repentigny, notaire
Greffier

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 12 AVRIL 2021
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2021 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 14 avril 2021

**Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse**